



Les Bases Nautiques  
De Cannes Jeunesse

# STAGES ADULTES 2024

## Cycle de 5 séances

Inscriptions à compter du 12 mars 2024 au Mourre Rouge ou sur internet

### Les samedis du 18 mai au 29 juin

**BÉAL**

**Planche à voile** Coût : **162 €**

*Initiation / Perfectionnement*

Les matins de 10h00 à 13h00



**Catamaran** Coût : **183 €**

*Initiation / Perfectionnement*

Les matins de 10h00 à 13h00

**MOURRE  
ROUGE**

À ajouter : licence passeport voile (13,50 €) + adhésion à Cannes Jeunesse (- 26 ans : 12 € ; + 25 ans : 24 €)

### Identité du participant

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_

Adresse Principale : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

N° de téléphone 1 : \_\_\_\_\_ N° de téléphone 2 : \_\_\_\_\_

### Autorisations et attestations

- J'accepte les conditions générales de vente sans réserve.
- J'atteste de ma capacité à nager au moins 25 mètres et à m'immerger.
- J'autorise Cannes Jeunesse à m'envoyer des informations sur l'association.  
Aucune donnée n'est vendue ou cédée à des tiers; Vous pouvez exercer votre droit à la consultation/modification/suppression de données selon les formalités prévues au document "traitement des données" consultable sur le panneau d'information et sur le bas du site internet [www.cannes-jeunesse.fr](http://www.cannes-jeunesse.fr)
- J'autorise Cannes Jeunesse à publier ou faire publier, pour illustration de ses activités et sur quelque support que ce soit, mon image, ceci à la condition impérative que ces documents ne soient pas exploités dans un but commercial.

Date : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 202\_\_\_\_\_

Signature :



Les Bases Nautiques  
De Cannes Jeunesse

# Conditions Générales de Vente Activités Nautiques (stages)

Cannes Jeunesse est une association à but non lucratif. La réservation d'une activité nautique implique l'acceptation des conditions générales telles qu'annoncées ci-après. Cannes Jeunesse est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (R-06-244) et affiliée aux Fédérations Françaises de Voile et de Surf. Son siège social est situé : Base nautique du Mourre Rouge – 06400 CANNES.

## Article 1 : Adhésion

Pour bénéficier de nos prestations, tout demandeur doit au préalable adhérer volontairement à l'association. Les tarifs sont les suivants : 12 € (-26 ans), 24€ (+25 ans) ou 26 € pour une famille. Cette adhésion est valable en année civile, elle ne sera pas facturée si le participant la possède déjà.

## Article 2 : Licence FFVOILE ou FFSURF

Certaines activités impliquent le règlement d'une licence de voile ou de surf obligatoire. Le type de licence et son tarif sont indiqués sur chaque présentation d'offre. Cette licence ne sera pas facturée si le participant la possède déjà.

## Article 3 : Tarifs des activités

Les tarifs des activités, ainsi que les éventuelles remises sont indiqués sur chaque présentation d'offre. Pour les abonnements et certains stages il est possible de bénéficier d'un tarif réduit appelé « tarif cannois » dont les conditions d'application sont précisées dans la présentation de nos offres. Pour ces tarifs, aucune réservation en ligne n'est possible, il faut vous rapprocher du secrétariat du Mourre Rouge.

## Article 4 : Réservation de stage

Pour chaque réservation effectuée, un versement d'arrhes vous est demandé. Pour les réservations faites en ligne les données liées au participant valent fiche d'inscription. Pour les inscriptions sur place, une fiche d'inscription est à compléter. Le solde restant doit nous parvenir au plus tard 10 jours avant le début de l'activité. Passé ce délai, Cannes Jeunesse se réserve le droit d'annuler l'inscription et de conserver les arrhes versées sans préavis.

## Article 5 : Annulations, modifications, remboursements

En cas d'annulation ou de report de dates de votre part, quel qu'en soit le motif, nous remboursons :

À plus de 10 jours du début de l'activité : 100% du versement

À moins de 10 jours du début de l'activité : 50 % du versement.

Après le début de l'activité : aucun remboursement

Il n'est pas possible de changer le participant sur une activité réservée.

En cas d'annulation d'une navigation pour cause de météo défavorable mettant en jeu la sécurité, aucun remboursement ne pourra être exigé. L'organisation des activités peut être modifiée pour des raisons techniques.

## Article 6 : Règlement des Bases Nautiques

Le règlement est affiché dans chaque base et s'applique à toute personne pratiquant des activités nautiques, il stipule notamment que les vestiaires sont collectifs et qu'il est déconseillé d'y laisser des objets ou vêtements de valeur. En cas de vol notre responsabilité ne pourra être engagée.

## Article 7 : Assurance

Cannes Jeunesse, dans le cadre de ses activités a souscrit auprès de la MAIF un contrat en responsabilité civile pour garantir ses adhérents. Cette garantie indemnise les dommages corporels dans les limites et les plafonds des conditions générales du contrat. En cas de vandalisme, dégradation volontaire, vol, votre responsabilité financière pourra être engagée, aucune assurance ne couvrant ce type de risques.

## Article 8 : Juridiction compétente

Tous les litiges relatifs à l'exécution des présentes clauses de contrat sont de la compétence des tribunaux du ressort du lieu de situation de Cannes Jeunesse.